



**HAL**  
open science

# Le rapport ordinaire à l'héritage bâti de l'époque de la colonisation française en Algérie: L'exemple de l'hôtel de ville de Kherrata (Bejaia)

Idir Benaidja

► **To cite this version:**

Idir Benaidja. Le rapport ordinaire à l'héritage bâti de l'époque de la colonisation française en Algérie: L'exemple de l'hôtel de ville de Kherrata (Bejaia). *L'Année du Maghreb*, 2018, 19, 10.4000/anneemaghreb.4090 . halshs-02343139

**HAL Id: halshs-02343139**

**<https://shs.hal.science/halshs-02343139>**

Submitted on 1 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## Le rapport ordinaire à l'héritage bâti de l'époque de la colonisation française en Algérie : L'exemple de l'hôtel de ville de Kherrata (Bejaia)

Idir Benaidja\*

L'Algérie, le Maghreb et l'Afrique ne font pas exception en matière de débats relatifs à la question de la patrimonialisation de l'architecture de la période coloniale<sup>1</sup>. La conservation et la valorisation de ce cadre bâti sont souvent associées à une réhabilitation du « colonialisme » et considérées comme signes d'un asservissement aux pays ex-colonisateurs (Roosmalen, 2006). Les sociétés anciennement colonisées développent cependant aujourd'hui de nouveaux regards sur cette architecture. Une notion récente, encore problématique, apparaît : le patrimoine colonial (*colonial heritage*). Les dynamiques de réappropriation, les représentations actuelles que les sociétés en font, les pratiques de protections, sont différentes à travers le monde. Qu'en est-il de l'Algérie ?

L'anthropologue Arrif affirme qu'une construction patrimoniale implique l'appréhension des significations données par la société à un artefact : « la construction patrimoniale appliquée à un territoire (pays, région, ville, quartier), pour le conserver et le sauvegarder est une opération complexe qui implique le croisement de différents ordres de réalités. Les uns se rapportent aux modes de gestion juridique, réglementaire et administrative, et les autres aux référents identitaires, temporels, esthétiques attachés aux objets patrimoniaux que la société charge de signifier » (Arrif, 1994). Notre propos s'inscrit dans ce cadre et porte sur le rapport contemporain qu'entretient la population algérienne avec l'architecture de la période coloniale. Il entend, de ce fait, alimenter la réflexion scientifique sur la question de la patrimonialisation de ce cadre bâti. Cette question est traitée à partir du cas de l'hôtel de ville de Kherrata (Bejaïa), une petite agglomération de l'Est algérien. Cette approche locale est nécessaire afin d'aller au-delà du discours « globalisant » sur la question du « patrimoine colonial » (Sidi Boumedine, 2009).

A priori, certains chercheurs algériens considèrent que les architectures issues de la période en question sont acceptées<sup>2</sup>, voire appréciées (Aiche *et al.*,

---

\* Laboratoire d'architecture Méditerranéenne (LAM), département d'architecture, IAST, Université Ferhat Abbas Sétif 1 (Algérie). Architecte, l'auteur prépare une thèse sur l'architecture rurale coloniale sous la direction du Pr Belkacem Labii.

1. Par extension, les aménagements urbains et ruraux.

2. Les représentations et les rapports varient d'une architecture à l'autre, d'après ces chercheurs

2015). Ces conclusions, issues de l'observation spontanée, nécessitent d'être confrontées au terrain par le biais d'enquêtes systématiques. Une mise en patrimoine d'un cadre bâti de l'époque coloniale, qui ne veut pas se limiter à une simple logique de production de nouvelles catégories de patrimoine, doit s'intéresser à la perception des populations actuelles (Sinou, 2005). Cet article explore ainsi les représentations de la population au sens large d'habitants d'une ville. À l'instar des travaux qui se sont intéressés aux « habitants ordinaires » (Navez-Bouchanine, 1996, 2010 ; Berry-Chikhaoui et Deboulet, 2002) et aux « patrimonialisations ordinaires » (Isnart, 2012), nous qualifions d'« ordinaire » ce rapport des populations au cadre bâti. Le rapport « savant », celui des « conservateurs des musées nationaux, de la politique de la mémoire étatique, des fondations et grandes institutions culturelles privées (surtout dans le monde anglo-saxon) » (Isnart, 2012), ne sera pas traité dans cet article.

Pour tenter de répondre à la question que nous formulons dans ce travail, nous faisons l'hypothèse d'une acceptation du cadre bâti colonial comme effet d'une « nostalgie urbaine ». Cette notion du géographe Gervais-Lambony (2016) fait référence au souvenir d'un lieu, ayant été transformé suite à des destructions et/ou constructions entraînant un effacement des traces du passé, ou ayant connu des périodes de succès puis de dépression. Ce souvenir ne doit pas être confondu avec une nostalgie au passé (au temps).

Il convient de présenter également ce que nous entendons par héritage bâti, patrimoine, et patrimonialisation. Nous nous situons dans les définitions admises actuellement au Maghreb<sup>3</sup>. L'héritage bâti est tout artefact spatial légué par le passé proche ou lointain ; bâti ancien ou vieux bâti sont considérés comme des synonymes. Le patrimoine est tout bien culturel ou naturel soumis à, ou nécessitant, un régime de protection (Volait, 2010) ; dans ce sens il n'y a pas de patrimoine *a priori*, il ne le devient qu'une fois décrété comme tel. La patrimonialisation peut être définie comme le processus socioculturel, institutionnel, juridique aboutissant à la reconnaissance, par un groupe social, du caractère ou du statut patrimonial à un objet, à une pratique (Di Méo, 2008 ; Davallon, 2018). Dans le sillage de ces définitions, l'héritage bâti de la colonisation n'est considéré comme « patrimoine » que quand il « traverse » un processus de patrimonialisation dans toutes ses étapes, allant de la prise de conscience patrimoniale à la valorisation (Di Méo, 2008).

## Réalités institutionnelles et visions populaires du cadre bâti de la période de la colonisation moderne à travers le monde

De nos jours, les questions de la patrimonialisation et des rapports aux héritages bâtis se posent pratiquement dans tous les pays ayant connu le fait colonial moderne. Les sciences humaines et sociales s'intéressent à ces questions et alimentent ainsi les *Heritage studies* (Tardy et Rautenberg, 2013). Cela se fait dans un nouveau rapport au temps (globalisation) et au prisme de la

---

le style néo-mauresque à titre d'exemple serait particulièrement apprécié, voir (Aiche *et al.*, 2015). Pour découvrir le style dit néo-mauresque, on peut se référer principalement à la première partie de l'ouvrage de Béguin (1983).

3. Cela est valable au niveau institutionnel et de la recherche scientifique.

formation d'identités hybrides et de l'appropriation des legs du passé colonial, deux dimensions inhérentes au champ des *postcolonial studies* (Appadurai, 2001 ; Kusno, 2014).

La situation de la majorité des pays ex-colonisés fait apparaître des réalités institutionnelles différentes face aux mêmes interrogations sur les enjeux ambigus de conservation du cadre bâti de la période coloniale (CBPC<sup>4</sup>) et de sa participation aux identités nationales (Roosmalen, 2006). L'arrivée de jeunes générations au pouvoir, la distance marquée avec le passé colonial, le développement du tourisme international, la volonté de diversification des économies et d'enrichissement de la panoplie des architectures des pays, sont autant de facteurs faisant basculer les visions institutionnelles de certains pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Asie du Sud-Est. En revanche, ces facteurs n'aboutissent pas forcément à une patrimonialisation du CBPC, ce sont plutôt les lieux de mémoires, parfois « négatives », qui sont patrimonialisés (Sinou, 2005). De par le monde, ces pays reconnaissent, en plus du caractère mémoriel, une valeur utilitaire à ces héritages bâtis (Abry et Carabelli, 2006). Il existe des exceptions comme en Tunisie, en Égypte ou au Maroc où des édifices ont été classés pour leurs valeurs architecturales (Volait, 2005).

Quant aux populations, elles s'approprient les espaces des villes coloniales dans leurs pratiques sociales quotidiennes. Elles manifestent souvent une sensibilité partagée mêlée à un sentiment nostalgique face à l'effondrement ou de la destruction des bâtiments de cette période considérés comme des repères urbains familiers (Sinou, 2005).

### **Le cas de l'Algérie : entre usage, attachement sélectif et nostalgie urbaine**

Appréhender, dans le seul cadre de cet article, le rapport à l'héritage bâti de la colonisation moderne – d'affectations diverses<sup>5</sup> et d'une multitude d'expressions architecturales fruits d'idéologies différentes (néo-classique, néo-mauresque, moderne) – dans un pays vaste et aux groupes sociaux différents et contrastés rend cette entreprise forcément lacunaire, d'autant plus que les travaux en la matière sont rares. C'est pourquoi nous nous contenterons de broser un rapide état général dans lequel se trouvent les typologies de ce bâti, les usages qui en sont faits ainsi qu'une analyse de quelques représentations exprimées par les populations vis-à-vis de certaines typologies de cet héritage.

Le bâti hérité de la période coloniale est omniprésent dans le paysage urbain comme dans le rural et constitue le cadre de vie d'une part importante de la population algérienne. Sièges d'institutions étatiques, les bâtiments civils en gardant le même usage ou en changeant d'affectation ont été préservés du fait d'un entretien permanent<sup>6</sup>. Le bâti rural (fermes, villas de campagne,

4. L'expression CBPC désigne à la fois les architectures (différents styles) et les aménagements urbains et ruraux produits durant les colonisations à travers le monde.

5. Le rapport serait différent entre bâtiments administratifs, utilitaires, édifices religieux ou logements construits pour les « indigènes ».

6. Le parc immobilier issu du départ des européens en 1962 était estimé à 300 000 logements (Côte, 1993).

caves coopératives) quant à lui a été plutôt négligé et semble voué désormais à disparaître. L'architecture mineure disparaît progressivement sous l'effet de la spéculation immobilière et foncière. En l'absence d'une politique de protection du bâti ancien, le renouvellement, l'extension et la densification des villes et villages de la période coloniale ont provoqué une perte d'homogénéité qui rend plus difficile la possibilité d'ériger ces ensembles en secteurs sauvegardés.

De nos jours, la prise de conscience et la mobilisation des associations, des élites locales ou de collectifs citoyens en faveur de l'héritage bâti est constatable notamment dans les grandes villes algériennes, mais elle est loin de concerner tout le cadre bâti. À Sétif par exemple, les populations opèrent un choix sélectif en manifestant leur attachement à certains édifices ou leur indifférence vis-à-vis des démolitions d'autres bâtisses. Seuls les édifices et les lieux qui ont acquis aux yeux de la population une valeur symbolique forte du fait d'un haut degré d'appropriation les intéresse (Chouadra et *al.*, 2015). Leur destruction causerait une perte de repères urbains<sup>7</sup>.

L'imaginaire de la population attribue des « valeurs »<sup>8</sup> à cet héritage. Celles-ci se traduisent entre autres dans le caractère utilitaire et dans la reconnaissance de sa beauté<sup>9</sup>. Le géographe Marc Côte qui s'est intéressé à la fin des années 1980 à la réappropriation de l'habitat colonial dans l'Est algérien constate que : « la population se sent généralement plus à l'aise dans ce bâti hérité [de la période coloniale] que dans les grands ensembles de l'Algérie » (1993). Pour la beauté, l'architecte J-J. Deluz (2010), constate que la population reconnaît une beauté de l'architecture coloniale contribuant à la fierté et la richesse des villes et des villages. Mais il est nécessaire de rappeler qu'il y a plusieurs architectures qui sont perçues différemment : apprécier l'architecture néo-mauresque et moderne n'empêche pas de stigmatiser les cités de « recasement » construites vers la fin des années 1950 (Deluz, 2010 ; Sidi Boumedine, 2009 ; Aiche *et al.*, 2015).

Une partie de la population algérienne manifeste une nostalgie au passé urbain des villages et des villes érigés durant la colonisation française. Ainsi, les sites internet dédiés au passé des différentes localités et les partages sur les réseaux sociaux d'iconographies, de contenus audiovisuels relatifs à ce passé urbain, témoignent de cet intérêt.

7. Pour le cas de Sétif ces lieux sont : la fontaine, la place publique, les jardins, le lycée et l'avenue principale de la ville coloniale (Chouadra et *al.*, 2015).

8. La reconnaissance de cet intérêt (traduit par valeur) précède la détermination de valeurs reconnues pour ce qui pourrait devenir par la suite « patrimoine » (Davallon, 2018).

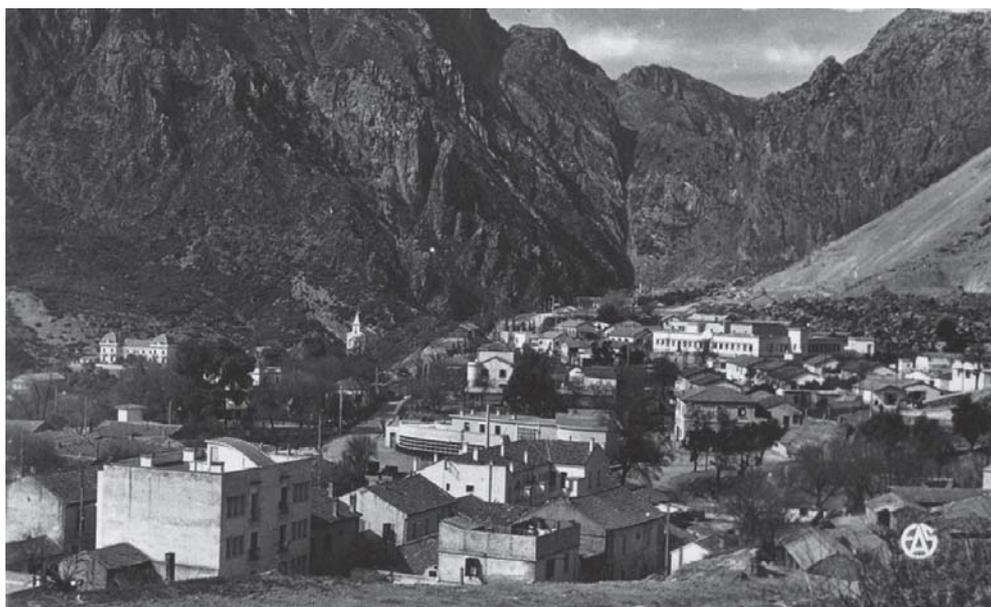
9. Dans la région de la Kabylie que nous connaissons particulièrement, la population reconnaît en plus de la beauté, le caractère de la durabilité à l'usure. D'après nos discussions avec certains architectes praticiens de cette région, ces derniers déclarent avoir reçu dans leurs cabinets des commanditaires qui exigent ce qui pourrait ressembler à un « style colonial » pour leurs habitations.

## Histoire urbaine et architecture de l'hôtel de ville de Kherrata

### Du village à la ville

Le village de Kherrata est une création *ex nihilo* de la colonisation française, datant de 1876. Il fait suite au projet d'aménagement du fond de l'oued-Agrioun<sup>10</sup> et du chemin en corniche des gorges du Chabet-el-akra réalisé entre 1863-1870<sup>11</sup>. Son peuplement effectif commence en 1878 (Villard et Bassard, 2002). Le village était connu pour ses potentialités touristiques et son rôle économique. Son marché hebdomadaire et par la suite le grand projet d'aménagement hydro-électrique lui ont donné un rayonnement régional. Le projet a attiré des ouvriers européens et algériens venus de plusieurs régions du pays. Le village, à l'instar de Sétif et de Guelma, fut particulièrement touché par les manifestations du 8 mai 1945 et la répression qui s'en suivit. En raison de son développement et de l'accroissement de la présence européenne, Kherrata est élevée au rang d'une commune de plein exercice en 1949. Entre 1940 et 1960, la petite commune poursuit son essor : elle se dote d'un hôpital de 120 lits, d'une poste et d'un groupe scolaire (cf. figure 1).

Figure 1 : vue générale du village (fin des années 1950).



Source : collection privée.

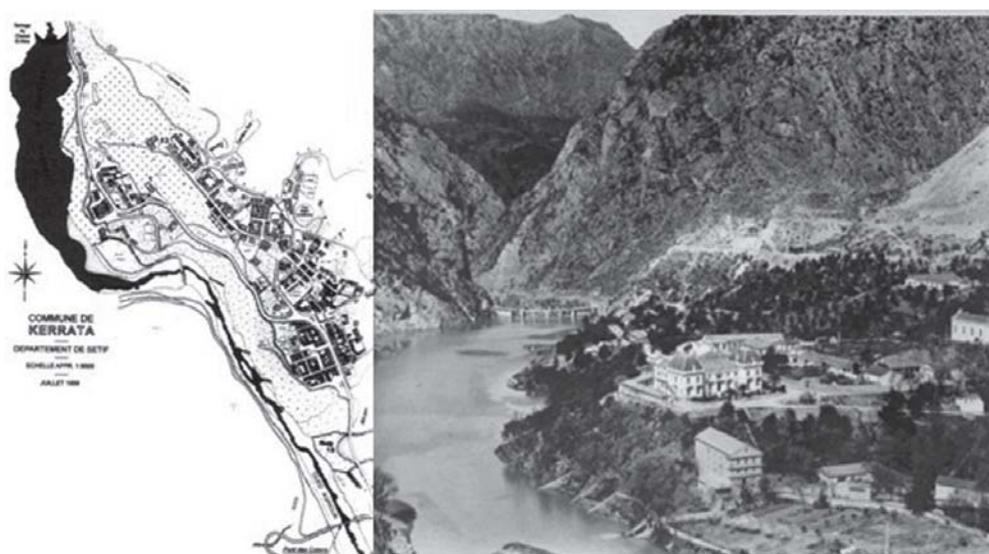
On peut reconnaître sur la photographie l'hôpital et le nouvel hôtel de ville se distinguant avec leur orientation, horizontalité et longueur de façades.

10. L'aménagement des fonds de vallées fut un moyen de créer de nouvelles voies de communication dans les régions à caractère montagneux (Côte, 1993).

11. Indication relevée sur une inscription épigraphique à l'entrée des gorges.

Après l'indépendance, le village d'hier est devenu une ville qui dépasse en 2016 les 24 000 habitants (URBA-SE, 2016). Au système bâti de l'ancien tissu urbain de la période coloniale se substitue progressivement des constructions monotones. Seuls quelques édifices, en conservant leur affectation originelle ou en changeant de fonction, témoignent du passé de la ville. L'église a été transformée en musée, le château de la famille Dussaix<sup>12</sup> est devenu une école puis le siège de la sous-préfecture, l'hôtel de ville et la minoterie gardent toujours les mêmes fonctions. Ces bâtiments, témoins de la période coloniale, marquent de par leur situation, leur singularité et leur volumétrie le paysage urbain actuel (cf. figure 2). Dotée d'une polarité fonctionnelle héritée de la période coloniale, la ville rayonne sur les communes avoisinantes grâce à ses équipements qui ont pris une certaine ampleur. La densification progressive de la ville s'est faite au détriment des espaces verts (le square du village), et des places publiques qui contribuaient jadis à l'urbanité de Kherrata.

Figure 2 : carte et vue sur la partie extrême du village de Kherrata (années 1950).



Source : vue, collection privée ; carte Villard et Bassard (2002).

À droite, on distingue : l'église avec son clocher à droite, le château Dussaix au centre et la minoterie en contrebas. À gauche, la carte donne une idée sur la taille modeste du village à la fin de la colonisation française, le pochage en noir indique le lac du Chabet-el-akra. La disposition côte à côte permet de reconnaître l'emplacement des bâtiments sur la carte.

12. Eugène Dussaix, industriel et grand propriétaire terrien au niveau de la commune Kherrata et dans le Sétifois. Il possède d'importantes minoteries dont celle se trouvant en contre-bas du château (cf. figure 2). Sa famille est connue également pour son rôle dans la défense des droits des colons de Kherrata et a été à l'initiative de la construction de l'église du village. Roger Fournier, neveu d'Eugène Dussaix, deviendra le premier maire de la commune en 1949 (Villard et Bassard, 2002).

### Le nouvel hôtel de ville : une architecture avant-gardiste

Construit au centre du village sur l'emplacement d'un hôtel (maison Dieu-donné) incendié lors des événements du 8 mai 1945 (Villard et Bassard, 2002), le nouvel hôtel de ville est l'œuvre de deux architectes prolifiques en Algérie, Marcel Lathuillière (1903-1984) et Nicolas Di Martino (1916-)<sup>13</sup>. De par sa taille et son emprise au sol, l'hôtel de ville forme à lui seul un morceau du village notamment avec le réaménagement de l'espace public alentour considéré comme faisant partie du projet. Il s'impose comme un élément remarquable dans le paysage urbain (cf. figure 3).

Les deux architectes adoptent le langage « pur » de l'architecture moderne ; mouvement apparu en Europe durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et caractérisé par l'introduction de nouveaux matériaux et modes de construction (béton armé, façade libre, structure en porte à faux) et des expressions architecturales comme la simplicité et le dépouillement des formes et des volumes. Cette architecture est tout à fait différente des typologies d'habitat autochtone de la région (Bernard et Doutté, 1917). La configuration spatiale du bâtiment se décline en deux ailes de hauteurs différentes reliées par une partie courbe, résultat d'une volonté de mise en scène de l'édifice et d'un souci d'intégration à la topographie du site (cf. figure 3). Le bâtiment est doté d'une cour avec jardin côté intérieur et d'un large parvis du côté extérieur. Ce projet, avant-gardiste, peut être assimilé aux édifices publics qui seront construits en France durant les années 1970 (Prévot-CAUE 92, 1997).

Dans ce nouvel hôtel de ville, le bureau du caïd et sa salle d'attente étaient les seules pièces accessibles aux autochtones. Espace de plain-pied communiquant directement avec l'extérieur, il n'avait aucun accès avec le reste du bâtiment réservé aux Européens. L'idéologie ségrégationniste de l'espace se traduit ici concrètement dans l'organisation de l'édifice.

**Figure 3 : vue générale de l'hôtel de ville (fin des années 1950).**



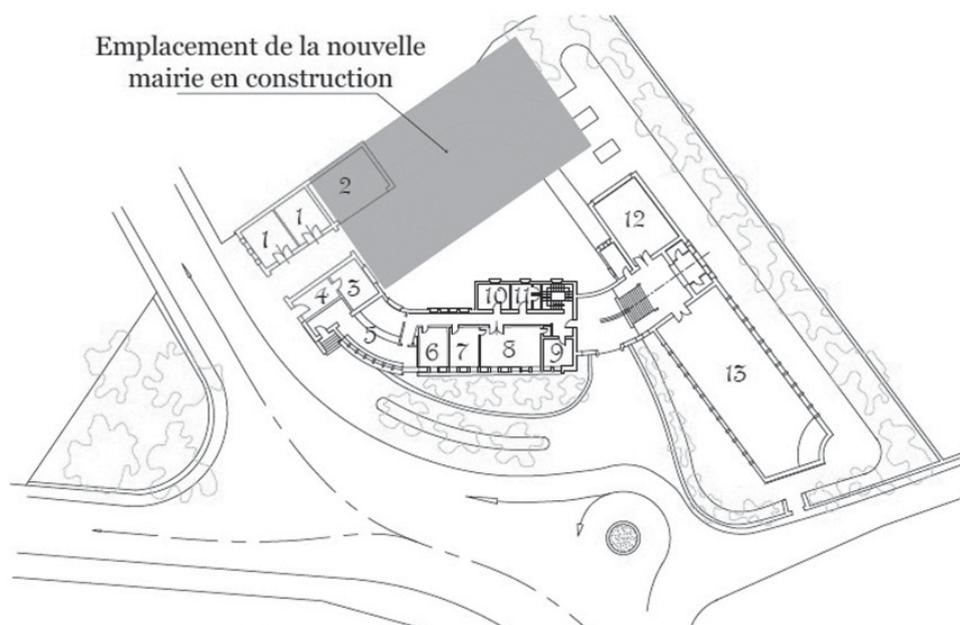
Source : collection privée.

13. Avant-projet (1951) de l'hôtel de ville de Kherrata signé M. Lathuillière et N. Di Martino, source : planche de l'avant-projet de l'hôtel de ville (sans cote), archives municipale de Kherrata.

Après l'indépendance, l'intérieur de l'hôtel de ville subit des modifications. En premier lieu, l'ancien bureau du caïd est ouvert sur le reste des espaces. La vaste salle de délibération devient une salle des fêtes. L'espace extérieur est réaménagé au fil des années : une stèle commémorative est érigée dans le jardin, le parvis est transformé en placette et constitue « le forum » de la ville par excellence : rassemblements officiels ou rassemblements protestataires et revendicatifs, festivités s'y tiennent. Des tableaux commémorant les événements du 8 mai 1945 sont exposés en permanence sur la façade.

Sa centralité est renforcée : administrations, services et commerces gravitent autour. En septembre 2014, une partie de l'aile ouest de l'hôtel de ville est démolie pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment dans la cour. Ce nouveau bâtiment est conçu selon un mimétisme formel, en continuité avec l'architecture de l'ancien hôtel de ville, en « respect » à ce dernier<sup>14</sup> (cf. figures 4 et 5).

**Figure 4 : état des lieux de l'hôtel de ville en 2017.**



Source : dessin de l'auteur (2017) sur le fond du plan de l'avant-projet de 1951 des archives municipales de Kherrata.

Légende : les espaces 1, 2, 3, et 4 : la partie démolie. 1 : dépôt, 2 : garage, 3 : bureau du caïd, 4 : salle d'attente, 5 : bureau des employés civils, 6 : bureau, 7 : secrétaire général, 8 : bureau du maire, 9-10 : bureau, 11 : w. c. (auj., bureau), 12 : bibliothèque (auj., bureaux), 13 : salle des délibérations (auj. Salle polyvalente).

14. Entretien que nous avons effectué avec Khaled Slimane, architecte auteur du projet, Bejaïa, 6 septembre 2016.

**Figure 5 : vue de l'hôtel de ville avec la nouvelle mairie en construction.**

Cliché : auteur, oct. 2017.

### **La signification culturelle d'un bien patrimonial**

Pour comprendre et évaluer les représentations de l'hôtel de ville et du cadre bâti colonial de Kherrata, nous nous sommes appuyés sur une enquête par questionnaire<sup>15</sup> et sur des entretiens. Un certain nombre de variables et d'indicateurs ont été retenus comme étant les plus pertinents pour valider notre hypothèse principale.

Notre grille s'est basée principalement sur la notion de « signification culturelle d'un bien patrimonial », notion initiée par la charte australienne de Burra (1979)<sup>16</sup> et ayant inspiré la pratique de la conservation dans les pays anglo-saxons<sup>17</sup>. Elle définit l'ensemble des valeurs données par les populations aux artefacts, lesquelles valeurs sont reconnues par les institutions comme une justification de leur conservation. Comme le montrent De la Torre et Mason, « les objets du patrimoine n'ont pas de valeur intrinsèque, indépendante du jugement de l'appréciation portée sur eux, mais plutôt la valeur ou les multiples valeurs que les communautés leur donnent » (De la Torre et Mason, 2002 cité par CBCQ, 2004).

15. Le questionnaire a été distribué à 100 personnes rencontrées dans le voisinage de l'hôtel de ville entre la fin du mois d'août et le début septembre 2017. Échantillon empirique, il n'a pas une ambition de représentativité. L'objectif assigné à ce questionnaire était de voir comment se positionnent des enquêtés, choisis au hasard dans la population fréquentant le centre ville, par rapport à une grille de représentations d'un bâti comme objet patrimonial.

16. Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation des lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle adoptée le 19 août 1979, modifiée en 1981, 1988 et 1999.

17. Les États-Unis d'Amérique et le Canada en plus de l'Australie.

Les valeurs sont entendues dans ce cadre comme des « qualités positives perçues dans des objets ou sites culturels par des individus ou groupes d'individus » (*ibid.*). En ce sens, nous pouvons dire que le patrimoine est le produit de la représentation (sociale)<sup>18</sup> qui est « un ensemble organisé d'opinions, d'attitudes, de croyances et d'informations se référant à un objet ou une situation » (Abric, 2003).

De surcroît, la notion de la signification culturelle d'un bien patrimonial offre un cadre d'appréciation pertinent des héritages bâtis de la colonisation. Ces derniers, ayant leurs spécificités architecturales, constructives et décoratives, risquent d'être considérés sous le référentiel institutionnel européen<sup>19</sup> comme des avatars des produits occidentaux de la même période (Roosmalen, 2006). Robert (2010) ayant pris conscience de cette problématique a esquissé un cadre d'identification de cette architecture comme patrimoine suite à son étude sur les héritages bâtis de la colonisation belge au Congo. Son cadre regroupe plusieurs dimensions : cognitive, contemplative, identitaire, utilitaire et administrative (Robert, 2010). Au final, notre grille (cf. tableau 1), s'est construite sur le croisement des deux registres complémentaires : la « signification culturelle » (CBCQ, 2004) et les dimensions proposées par Robert (2010). Les dimensions cognitive et administrative y sont volontairement occultées, car elles concernent un discours savant sur la construction patrimoniale.

**Tableau 1 : Grille de représentations destinée pour la construction du questionnaire**  
(D'après CBCQ, 2004 ; Robert, 2010)

Indicateur (valeur)	Variables
Utilitaire (ou fonctionnelle)	Usage, possibilité d'adaptation avec le temps.
Esthétique et contemplative	Beauté, sentiments de bien-être au contact avec « le beau »
Sociale ou communautaire	Attachement pour un lieu, fréquentation collective du lieu
Historique	Ancienneté, mémoire collective, récit historique, l'association à des événements
Identitaire	Possibilité de s'identifier à l'architecture, appropriation affective et raisonnée

## Quelques grandes tendances sur les représentations de l'hôtel de ville et du bâti colonial de Kherrata

La population enquêtée est constituée très majoritairement d'hommes (90%). Elle est relativement jeune (84% sont nés après l'indépendance), d'un niveau scolaire moyen (68% ont un niveau d'enseignement moyen et secondaire) et se répartit entre professions salariées (30%, indépendantes (44%) et inactifs (26%) (cf. tableau 2).

18. Toute représentation est sociale parce qu'elle est influencée par le discours circulant dans la société et dépendante des cultures, des idéologies et des pratiques (Vergès, 2001).

19. Ce référentiel se distingue principalement par la prise en compte des facteurs tels que la représentativité, l'exemplarité (rareté), l'authenticité dans le processus de construction patrimoniale (Heinich, 2009).

## Un édifice à forte valeur utilitaire, sociale et esthétique

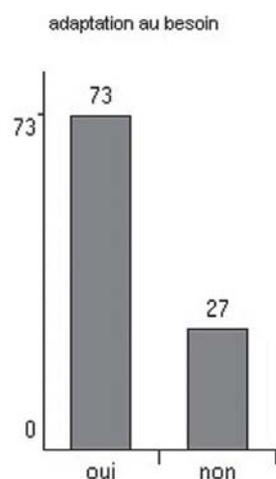
L'enquête montre que la première valeur attribuée à l'hôtel de ville est une valeur utilitaire (73% des enquêtés). Définie comme la possibilité du bâtiment à être utilisé pour des fonctions déterminées et par sa capacité à s'adapter aux besoins du futur (confort, spatialité...). Les enquêtés, très majoritairement, mettent en avant ce critère pour un édifice considéré comme fonctionnel (cf. figure 6).

**Tableau 2 : répartition des personnes questionnées par : sexe, professions, niveau scolaire et âge (Auteur, 2018)**

Sexe			Profession		
Catégories	Nb. Citations	%	Catégories	Nb. Citations	%
homme	90	90.0 %	Professions salariées	30	30%
femme	10	10.0 %	Professions indépendantes	44	44%
TOTAL CIT.	100	100 %	inactifs	26	26%
			TOTAL CIT.	100	100%
Niveau scolaire			Âge		
Catégories	Nb. Citations	%	Catégories	Nb. Citations	%
Niveau primaire	16	16 %	18-25 ans	17	17%
Niveau collège	40	40 %	25-40 ans	45	45%
Niveau secondaire	28	28 %	40-50 ans	22	22%
Niveau universitaire	16	16 %	50-65 ans	16	16%
TOTAL CIT.	100	100 %	TOTAL CIT.	100	100%

Les raisons de la fréquentation de l'hôtel de ville, qui définissent sa valeur sociale, sont d'abord d'ordre utilitaire. Le premier motif de la fréquentation est « pragmatique » et est lié aux démarches administratives (99 citations et 41,4 % du total). Le deuxième motif cité renvoie au rôle de repère urbain que jouent l'édifice et son parvis. D'autres répondants (90 citations, 37,7% du total) déclarent que le parvis est un lieu de rendez-vous, de rencontre ou de déambulation. Venir assister à des festivités ou à des manifestations culturelles est le motif le moins fréquent (20,9 %) et s'explique par le peu de manifestations de ce type (cf. tableau 3).

Ces différentes formes d'usage sont le signe de l'attribution d'une valeur sociale élevée à l'hôtel de ville. Ces résultats confirment nos observations et la qualification que nous avons faites du lieu comme « forum » de la ville. Par contre, la valeur historique de l'édifice que nous avons tenté de mesurer à travers une question ouverte a donné très peu de réponses (6). Elles font référence à l'ancienneté ou à la guerre de libération. Il est à noter néanmoins que 14 % des enquêtés connaissent l'année de sa construction, 9 % le nom du maire à l'époque de son inauguration, 5 % le nom de l'un des deux architectes auteurs du projet. La valeur esthétique, quant à elle, est incontestable sans pour autant soulever un enthousiasme. 82 % des enquêtés se positionnant sur une échelle allant de « un peu » (14 %), « moyennement » (42 %) à « belle » (26 %). Si aucun ne la trouve « très belle », 18 % ne la trouvent « pas belle du tout » (cf. tableau 4).

**Figure 6 : réponses à la question de l'adaptabilité de la mairie aux besoins du futur.**

(Auteur, 2018).

**Tableau 3 : Fréquence des motifs de fréquentation de l'hôtel de ville.**

Motifs de fréquentation de l'hôtel de ville	Nb. Citations	%
Bénéficier d'un service	99	41.4%
Se rendre à l'espace public attenant (parvis)	90	37.7%
Assister à des festivités/manifestations culturelles...	50	20.9%
Autre...	0	0.0%
TOTAL CIT.	239	100%

Le tableau est construit sur 100 observations. Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre de citations (Auteur, 2018).

**Tableau 4 : échelle d'appréciation de la beauté de l'hôtel de ville.**

Beauté	Nb. Citations	%
Extrêmement belle	0	0.0%
Belle	26	26.0%
Moyennement belle	42	42.0%
Un peu belle	14	14.0%
Pas du tout belle	18	18.0%
TOTAL CIT.	100	100%

(Auteur, 2018)

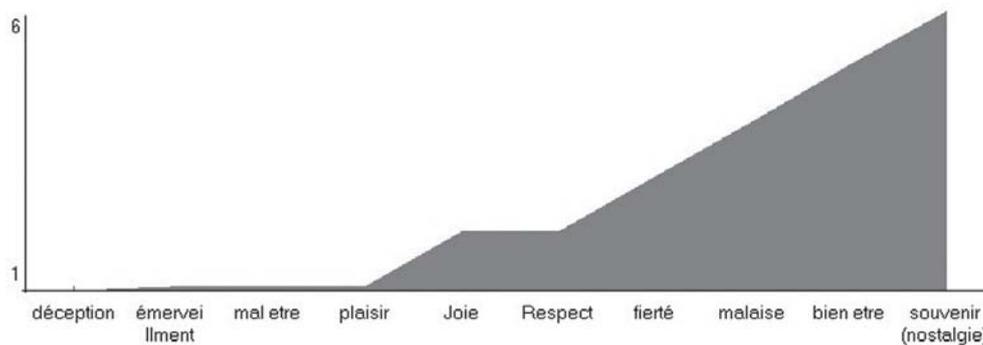
### Ce que révèlent les sentiments éprouvés lors de la fréquentation d'hôtel de ville

L'approche qualitative de notre enquête a tenté de saisir la dimension sensorielle de la fréquentation de l'hôtel de ville. Les contraintes d'expression et sémantiques ont limité l'expression des enquêtés. Néanmoins 26 réponses sont exploitables et font ressortir quelques tendances fortes.

Ainsi, l'expression d'une nostalgie, liée au souvenir d'une ambiance urbaine réelle ou mythique, revient dans les propos de 6 enquêtés (cf. figure 7). Propos qui renvoient à l'image ou au « mythe » d'un village entretenu et propre, autrement dit à un environnement construit idéalisé. Réalité que n'ont pas connue nos enquêtés, nés après l'indépendance, mais entretenue par l'oralité (les dires des aînés) ou véhiculée par les cartes postales de l'époque coloniale ou du début de la période postcoloniale, selon les personnes enquêtées. Ce sentiment d'un passé idéalisé est souvent le moteur d'une appropriation affective : c'est à dire dépassant l'utilisation des bâtiments et tournée vers l'attachement à ces lieux (Robert, 2010). Quant au sentiment de « bien-être » (5 citations), il est lié aux qualités spatiales (fluidité de circulation, hauteurs des espaces...) de l'équipement.

Un sentiment de malaise est exprimé par certains (3 citations), correspondant à une association du bâtiment à un passé colonial « douloureux ». Enfin, la fierté est d'avoir un hôtel de ville « beau et différent » de celui des communes voisines est également évoquée.

**Figure 7 : représentation graphique de l'analyse de texte des réponses à la question des sentiments éprouvés lors de la fréquentation de l'hôtel de ville.**



(Question libre). (Auteur, 2018).

### Héritage colonial bâti et identité, une identification qui décroît avec l'âge

L'architecture comme produit a une identité propre, constituée de signes et de références à un contexte historique, culturel, géographique, climatique, idéologique, qui se manifeste dans son expression formelle et à laquelle un individu ou un groupe s'identifie ou non.

À la question de l'identification à l'hôtel de ville de Kherrata, 52 % de la population enquêtée ne s'identifie pas à ce type d'architecture (cf. figure 8). Mais cette forme de refus, prend plus de sens quand on croise les réponses avec l'âge des enquêtés. Le tableau 5, relevant les modalités les plus citées pour la variable « identité », montre clairement que l'identification à cette architecture décroît avec l'âge. Paradoxalement, c'est la population la plus âgée (40-50 ans et 50-65 ans) qui s'identifie le plus alors que la population jeune (moins de 40 ans) est la moins sensible (cf. tableau 5).

La même observation peut se faire pour la variable « beauté ». Les moins de 25 ans sont unanimes à ne pas trouver belle cette architecture, exprimant lors de l'enquête sa préférence pour « une architecture contemporaine caractérisée par les hauteurs importantes des immeubles et l'emploi de matériaux tel que le verre et l'aluminium ».

**Tableau 5 : Catégories de l'âge en fonction des deux critères : identité et beauté**  
Le tableau donne les modalités les plus fréquemment citées.

Âge	Identité	Beauté
18-25 ans (17)	Non (10)	Pas du tout belle (8) Un peu belle (6) Belle (3)
25-40 ans (45)	Non (34)	Belle (17) Moyennement belle (12)
40-50 ans (22)	Oui (20)	Moyennement belle (20)
50-65 ans (16)	Oui (8)	Moyennement belle (10) Belle (6)
Ensemble (100)	Non (54) Oui (46)	Moyennement belle (42) Belle (26) Pas du tout belle (18) Un peu belle (14)

(Auteur, 2018)

### Volonté de conservation exhaustive des héritages bâtis de la colonisation

À Kherrata, la volonté de conservation des bâtiments et des aménagements de la période coloniale ne se résume pas à l'hôtel de ville (cf. tableau 6). L'enquête montre que les éléments auxquels la population enquêtée accorde le plus d'importance et qu'elle souhaite conserver sont par ordre décroissant de fréquence : le barrage hydroélectrique (96 citations) et les gorges du chabet-el-akra (95 citations), le château Dussaix (93 citations) et l'église (auj. musée, 78 citations). Ajoutant à la fonctionnalité et au rôle de repères urbains que jouent ces bâtiments et sites, ils sont également porteurs de mémoire collective. C'est notamment le cas des gorges qui sont liées aux événements historiques du 8 mai 1945 et du barrage, dont la construction a mobilisé un nombre important d'ouvriers issus du village.

Par contre, les fermes et les différentes habitations sont moins citées. De nombreux enquêtés pensent qu'elles peuvent être démolies et remplacées par des constructions adaptées au goût du jour (cf. tableau 6).

**Tableau 6 : Citations et fréquentations des items donnés comme réponses à la question de la conservation héritages bâtis de la période coloniale.**

Bâtiments/aménagement méritants conservation	Nb. Citations	%
Complexe hydroélectrique	96	13.4%
Gorges Chabet-el-akra	95	13.3%
Château Dussaix (auj. daïra)	93	13.0%
Église (auj. musée)	78	10.9%
Ouvrage d'art (Pont à 3 arches)	72	10.1%
Minoterie (auj. SNPAC)	69	9.7%
Fermes (M'aida, Bouzougla)	66	9.2%
Habitations en ville (sur RN09)	52	7.3%
Habitations des cités EGA et Carrière	49	6.9%
Cimetière européen	45	6.3%
TOTAL CIT.	715	100%

(Auteur, 2018)

## Conclusion

Il ne s'agissait pas de démontrer à travers ce travail la possibilité ou la légitimité d'ériger le cadre bâti de la période coloniale en patrimoine, mais de comprendre la signification que la population actuelle lui donne. La mise en perspective avec des terrains extérieurs a montré l'actualité des questions et la similitude de problématiques liées aux débats sur les représentations populaires et les logiques de patrimonialisations institutionnelles des cadres bâtis de la colonisation moderne. On ajoutera que la nostalgie urbaine due à des modifications ou à des destructions des environnements construits à travers le monde a été un élément déclencheur de discours sur les qualités positives des CBPC.

L'examen des résultats de l'enquête menée à l'échelle de la petite ville de Kherrata a permis de faire ressortir quelques grandes conclusions.

1. Une attribution de valeurs multiples (sociale, esthétique et utilitaire) synonyme de reconnaissance de qualités positives, d'acceptation collective et de volonté de préservation de l'hôtel de ville et de nombreux bâtiments et aménagements de la ville de la période coloniale ;

2. Cette acceptation ne pourrait néanmoins être expliquée par la seule présence d'un discours nostalgique, mais par la reconnaissance de l'ensemble des valeurs qui vient d'être cité ;

3. La valeur identitaire ne faisant pas le consensus des personnes enquêtées est en décroissance avec l'âge de la population. Il s'ajoute à cela que la population n'attribue pas au bâtiment un intérêt historique ;

4. La continuité d'usage de l'hôtel de ville ne semble poser aucun problème de reconnaissance des valeurs citées, contrairement à certains processus de patrimonialisation de par le monde où le changement de fonction a été significatif.

Bien que le recours au rapport ordinaire ait été révélateur de représentations jusque-là peu connues, le présent travail s'est avéré complexe et a affiché ainsi certaines limites (formulation des questions, prédisposition des

habitants à l'enquête, taux de réponse) qui pourraient être dépassées par de futures recherches. La nécessité de décomposer l'héritage bâti en plusieurs architectures, la diversité des groupes sociaux, la disparité des visions entre les générations en rendent compte et démontrent à quel point le discours globalisant et les *a priori* sur le bâti colonial montrent leurs limites. Nous pensons que le débat scientifique sur les patrimonialisations du CBPC devrait s'orienter à l'avenir sur la question de la contribution ou non de cet héritage à la formation de l'identité algérienne. Cela nous amène à ce questionnement : est-il possible de fabriquer un patrimoine sans s'y reconnaître ou s'y identifier ? Inversement, n'est-ce pas le patrimoine qui forme l'identité ?

## Bibliographie

- ABRIC Jean-Claude, 2003, « L'étude expérimentale des représentations sociales », in Denise JODELET (dir.), *les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, p. 203-223.
- ABRY Alexandre et CARABELLI Romeo, 2006, *Reconnaître et protéger l'héritage architectural des XIXe et XXe siècles en Méditerranée*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- AICHE Boussad, BOUFASSA Sami, CHERIF Nabila, PIATON Claudine et VOLAIT Mercédès, 2015, « Regards contemporains sur l'architecture coloniale en Algérie », *Les rendez-vous de l'histoire du monde arabe*, 1<sup>re</sup> édition « La ville », table ronde organisée par l'Institut du Monde Arabe (7 juin 2015), Paris, Conférence, [https://www.canalu.tv/video/institut\\_national\\_de\\_l\\_histoire\\_de\\_l\\_art/regards\\_contemporains\\_sur\\_l\\_architecture\\_coloniale\\_en\\_algerie\\_rendez\\_vous\\_de\\_l\\_histoire\\_du\\_monde\\_arabe\\_5\\_7\\_juin\\_2015\\_ima\\_paris.19456](https://www.canalu.tv/video/institut_national_de_l_histoire_de_l_art/regards_contemporains_sur_l_architecture_coloniale_en_algerie_rendez_vous_de_l_histoire_du_monde_arabe_5_7_juin_2015_ima_paris.19456).
- APPADURAI Arjun, 2001, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- ARRIF Abdelmajid, 1994, « Le paradoxe de la construction du fait patrimonial en situation coloniale. Le cas du Maroc », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, vol. 73, n° 1, p. 152-166.
- BÉGUIN François et al., 1983, *Arabisances : décor architectural et tracé urbain en Afrique du Nord 1830-1950*, Paris, Dunod.
- BERNARD Augustin et DOUTTÉ Edmond, 1917, « L'habitation rurale des indigènes de l'Algérie », *Annales de Géographie*, Vol. 26, no 144, p. 219-228.
- BERRY-CHIKHAOUI Isabelle et DEBOULET Agnès, 2002, « Les compétences des citoyens : enjeux et illustrations à propos du monde arabe », *L'Homme et la société*, no 1, p. 65-85.
- CHOUADRA S. et al., 2015, « Le patrimoine colonial entre la problématique du renouvellement urbain et la préservation de la mémoire des lieux, cas de la ville de Sétif, Algérie », *Sciences & Technologie D*, n° 42, p. 9-19.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC (CBCQ), 2004, *la gestion par les valeurs : exploration d'un modèle*.
- CÔTE Marc, 1993, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Constantine, Média-Plus.
- DAVALON Jean, 2018, « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », in GRAÇA Filipe et al. (dir.), *Patrimonialização e sustentabili-*

- dade do património : reflexão e prospectiva*, Lisbonne, Instituto de História Contemporânea da Universidade NOVA de Lisboa, 2018, p. 13-31. [https://drive.google.com/open?id=1DFICSB\\_2Aq14-BSUiS-IC9v5ErN7BfDq](https://drive.google.com/open?id=1DFICSB_2Aq14-BSUiS-IC9v5ErN7BfDq)
- DE LA TORRE Marta et MASON Randall, 2002, « Introduction », in Marta De la Torre (dir.), *Assessing the Values of Cultural Heritage*, Rapport de recherche, The Getty Conservation Institute, Los Angeles, 2002, p. 3-4.
- DELUZ Jean-Jacques, 2010, *Le tout et le fragment*, Alger, Barzakh.
- DI MÉO Guy, 2008, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », in Colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », Geste éditions, 2008, p. 87-109. <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/en/>
- GUINARD Pauline et GERVAIS-LAMBONY Philippe, 2016, « Nostalgie et géographie », *Carnets de Géographes*, no 9. <https://journals.openedition.org/cdg/618>
- HEINICH Nathalie, 2009, *La fabrique du patrimoine : « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- ICOMOS Australie, 1979, *Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle (Charte de Burra)*.
- ISNART Cyril, 2012, « Les patrimonialisations ordinaires. Essai d'images ethnographiées », *ethnographiques.org*, n° 24. <http://www.ethnographiques.org/2012/Isnart>
- KUSNO Abidin, 2014, *Behind the postcolonial : Architecture, urban space and political cultures in Indonesia*, Londres, Routledge.
- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, 1996, « La médina au Maroc : élites et habitants. Des projets pour l'espace dans des temps différents », *Les Annales de la Recherche urbaine*, vol.72, n° 1, p. 14-22.
- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, 2010, « Patrimoine des uns et des autres : le patrimoine des habitants des médinas est-il légitime ? », in CATTEDRA Raffaele, et al. (dir.), *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains : Exemples marocains, libanais, égyptien et suisse*, Presses de l'Ifpo. <https://books.openedition.org/ifpo/864?lang=fr>
- PRÉVOT - CAUE hauts-de-seine, 1997, *les mairies : architecture publique*, Boulogne-Billancourt, TOPOS 92.
- ROBERT Yves, 2010, « L'architecture coloniale en République démocratique du Congo : vers la patrimonialisation d'un héritage ambivalent ? », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 75, p.38-51.
- ROOSMALEN Pauline Van, 2006, « Le positionnement de l'héritage colonial bâti », in PABOIS M et TOULIER B (dir.), *Architecture coloniale et patrimoine : Expériences européennes*, Paris, INP/Somogy éditions d'Art, 2006, p. 156-159.
- SIDI BOUMEDINE Rachid, 2009, « Le patrimoine architectural colonial en Algérie, évolution des représentations et des pratiques », in El kadi Gallia et Attia Sahar (dir.), *Patrimoines partagés de la Méditerranée (Shared mediterranean heritage)*, Alexandrie, Bibliotheca Alexandrina, 2009, p. 91-110.
- SINOÛ Alain, 2005, « Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux », *Autrepart*, n° 33, p. 13-31.

- TARDY Cécile et RAUTENBERG Michel, 2013, « Patrimoines culturel et naturel : analyse des patrimonialisations », *Culture & Musées. Muséologie et recherches sur la culture*, n° Hors-série, p. 115-138.
- URBA-SE Direction régionale de Bejaia, 2016, *Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) intercommunal de Kherrata*.
- VERGÈS Pierre, 2001, « L'analyse des représentations sociales par questionnaires », *Revue française de sociologie*, vol. 43, no 3, p. 537-561.
- VILLARD Maurice et BASSARD Yves, 2002, *Les hauts plateaux sétifiens. tome 2 : Les villages des hauts plateaux sétifiens*, Montpellier, Amicale des hauts plateaux de Sétif.
- VOLAÏT Mercedes, 2005, « Patrimoines partagés : un regard décentré et élargi sur l'architecture et la ville des XIXe et XXe siècles en Méditerranée », in PABOIS M. et TOULIER B. (dir.), *Architecture coloniale et patrimoine : L'expérience française*, Paris, INP/Somogy éditions d'Art, p.115-124.
- VOLAÏT Mercedes, 2010, « Introduction », in CATTEDRA Raffaele, et al. (dir.), *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains : Exemples marocains, libanais, égyptien et suisse*, Presses de l'Ifpo.